



FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE
Commission « Lois du Jeu – Appels »

- CIRCULAIRE 15.01 JUILLET 2009 -

RENTREE DE TOUCHE

1. Lorsqu'un joueur faisant une rentrée de touche lance violemment et intentionnellement le ballon contre la tête d'un adversaire sans commettre d'infraction à la loi 15, l'arbitre accordera un coup franc direct à l'équipe adverse à l'endroit où se trouve la victime. Si celle-ci se trouve dans la surface de réparation adverse, un coup de pied de réparation sera accordé à l'équipe de la victime. Bien entendu le joueur fautif sera exclu pour comportement violent.
2. Pour suivre en cela les précisions données en février 1977 par la Commission d'Arbitrage de la FIFA, il est précisé que la rentrée de touche ne doit pas être faite depuis une distance de plus d'un mètre (1 m) en dehors de la ligne de touche.
3. Tous les adversaires doivent se trouver à au moins 2 mètres du lieu de la rentrée de touche et ce jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.
4. Lorsqu'un joueur effectue une rentrée de touche rapidement malgré la présence d'un adversaire situé à une distance inférieure à 2 mètres du lieu de la rentrée de touche, l'arbitre n'interviendra pas.
5. Lorsqu'une rentrée de touche n'est pas exécutée rapidement et qu'un joueur adverse n'est pas à distance ou s'avance à moins de 2 mètres pendant l'exécution de la rentrée de touche, l'arbitre ou l'arbitre assistant officiel se devra d'intervenir pour inviter ce joueur à se placer à une distance de 2 mètres du lieu de la rentrée de touche. En cas de difficulté ou de récidive, le fautif recevra un avertissement pour ne pas avoir respecté la distance requise.
6. Lorsqu'un joueur effectue une rentrée de touche malgré la présence d'un adversaire situé à une distance inférieure à 2 mètres du lieu de la rentrée de touche et que cet adversaire détourne le ballon de la main, l'arbitre arrêtera le jeu sous réserve de l'avantage. Il sanctionnera le fautif d'un coup franc direct à l'endroit de la faute et d'un avertissement pour comportement antisportif.